



COMPTE-RENDU DE LA SOIRÉE PUBLIQUE TENUE AU COLLÈGE MONT-SAINT-LOUIS LE 5 NOVEMBRE 2019

SUJETS: - CHOIX FINAL DU CONCEPT DE L'ÎLOT DE MARTIGNY

- PARAMÈTRES DU PROJET DE RUE PARTAGÉE DU BOUL. GOUIN EST

Contenu

- 1. Mise en contexte, objectifs, déroulement et participation
- 2. Résultats: 2.1 Îlot De Martigny activité Portes ouvertes (p. 2)
 - 2.2 Rue partagée ateliers de travail (p. 3)
 - 2.2.1 Solutions appréciées (p. 3)
 - 2.2.2 Les bonifications proposées (p. 3-4)
 - 2.2.3 Les éléments-clés partagés en plénière (p. 5)
- 3. Proposition pour les aménagements temporaires (p.6)
- 4. Annexe Notes complètes issues des activités
 - 4.1 Îlot De Martigny: Forces, Faiblesses, Potentiels, Contraintes (p. 6-7)
 - 4.2 Projet de rue partagée (p. 8)
 - 4.2.1 Appréciation des participants (p. 8)
 - 4.2.2 Solutions bonifiées par les citoyens (p. 8-9-10)
 - 4.2.3 Éléments-clés retenus pour la plénière (p. 10-11)

1. Mise en contexte

Monsieur Jérôme Normand, conseiller de la Ville du district du Sault-au-Récollet, remercie les résidents et résidentes du Sault-au-Récollet de poursuivre ce soir la démarche du 18 septembre 2019. Il s'agit de recueillir les commentaires définitifs sur le concept retenu et retravaillé de l'Îlot De Martigny. Il s'agit également de poursuivre la démarche de co-création du projet de rue partagée sur le boulevard Gouin Est. Le concept d'aménagement temporaire sera présenté aux résidents au début de 2020.

Objectifs

- Présenter le scénario final de l'Îlot De Martigny et recueillir les commentaires les derniers commentaires.
- Présenter les possibilités d'aménagement de la rue partagée, les paramètres à respecter et les mesures temporaires à mettre en place.
- Mesurer l'adhésion aux modèles d'aménagement permanents proposés pour la phase permanente, cerner les préoccupations et recueillir les commentaires des participants.

Déroulement

- Activité Portes ouvertes dédiée au concept de l'Îlot De Martiany.
- Introduction et présentation du projet de rue partagée sur le boul. Gouin.
- Travail en sous-groupes sur le projet de réaménagement du boulevard Gouin en rue partagée.
- Plénière.
- Clôture de la soirée.

Participation

- 30 participants ont laissé leurs coordonnées à l'accueil. La participation totale est de 35 résidents de l'arrondissement.
- 2 représentants de la firme Civiliti et 1 représentante de la firme LN paysage.
- 1 élu et 6 professionnels de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.
- 4 animateurs du Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM).





2. Résultats

L'analyse des résultats de l'ensemble des activités permet de dégager des faits saillants. Les notes brutes de chaque activité sont disponibles au point 3.

2.1 Résultats de l'activité Portes ouvertes

L'activité a permis aux participants et aux participantes de connaître les éléments du concept final du projet de l'Îlot De Martigny et d'échanger avec les concepteurs de la firme Civiliti. Les animateurs du CEUM assistaient les concepteurs dans leurs discussions afin d'identifier les forces, les faiblesses, les potentiels et les contraintes du concept final. Les faits saillants sont les suivants :

2.1.1 Îlot De Martigny

Forces

- o L'insertion de verdissement dans l'aménagement.
- L'aménagement d'une vraie fontaine et d'une fontaine à boire pour les usagers du transport actif.
- La cohérence entre la rue partagée et l'îlot. Assurer la continuité dans les matériaux, le mobilier et la signature visuelle entre ces deux futurs éléments-clés du paysage urbain du secteur du Sault-au-Récollet.

Faiblesses

- o Le manque d'intégration de la circulation piétonne vers la place publique, particulièrement si la rue partagée n'est pas prolongée jusqu'à l'Îlot De Martigny.
- o L'aspect massif des matériaux utilisés pour les places assises.

Potentiels

- o Implanter du pavé comme revêtement de l'Îlot De Martigny, une façon de faire un rappel patrimonial et de rendre les aménagements cohérents avec ceux de la rue partagée.
- o Préciser les éléments d'éclairage du concept d'aménagement.
- o Assurer un rappel du patrimoine.

Contraintes

- Réfléchir à la mobilité de tous les usagers (personnes à mobilité réduite ou en situation d'handicap, vélos électriques, piétons, etc.) et à leur accès au site de l'Îlot de Martigny.
- o Entretenir les aménagements durant la saison hivernale.
- S'assurer que les poubelles soient adaptées au contexte du boul. Gouin (animaux, patrimoine, etc.)

Idées clés

- o (+) Verdissement.
- o (+) Aménagement d'une fontaine.
- o (-) Aspect massif du mobilier urbain.
- o (-) Imprécisions concernant les plans pour l'éclairage.





2.2 Résultats des ateliers de travail – rue partagée

Après la présentation des deux configurations d'aménagement imaginées par la conceptrice de la firme LN Paysage en fonction des préoccupations émises lors du 18 septembre, les participants et les participantes ont été divisés en quatre sous-groupes afin de les commenter.

UNE NETTE PRÉFÉRENCE POUR LA CONFIGURATION 2 DANS LES QUATRE ATELIERS. VOIR P. 10 - 11

2.2.1 Les solutions appréciées pour le réaménagement du boul. Gouin

- Sécurité et entrées charretières
 - Les mesures permettant le respect des modes de fonctionnement de la rue partagée par l'implantation de mobilier urbain marquant l'entrée dans le secteur, d'obstacles physiques comme les rangées d'arbres et de texture au sol, d'une surélévation de la chaussée aux entrées/sorties de la zone d'intervention, d'une texture au sol distinctive et de saillies de trottoirs favorisant la visibilité des usagers vulnérables de la route.
 - o La prise en compte des conditions de circulation des personnes en situation d'handicap.
 - o L'étude des impacts des activités de déneigement.
- Végétation et séparation du domaine public/privé
 - L'implantation de nouveaux arbres pour le scénario #2 (objectif de végétation, mais aussi patrimonial).
- Mobilier, éléments de convivialité et incitant à la promenade
 - o La configuration #2 permet de distinguer le boul. Gouin E. d'une rue conventionnelle.
 - o Le concept de rue blanche est intéressant et à approfondir.
- Patrimoine
 - Le rappel des matériaux utilisés pour les activités se déroulant dans le secteur à l'époque.

2.2.2 Les bonifications proposées pour le réaménagement du boul. Gouin

- Sécurité et entrées charretières
 - S'assurer de la réduction de la vitesse de circulation et du respect du sens unique par les automobilistes et les cyclistes (signalisation, présence policière, mobilier urbain marquant l'entrée dans le secteur, obstacles comme les rangées d'arbres, texture au sol, etc.) tout en étant cohérent avec la signature visuelle patrimoniale unique du secteur.
 - S'assurer que les mesures de sécurité (ex.: surélévation de la chaussée aux entrées/sorties de la zone d'intervention, texture du sol et saillies de trottoirs) ne créent pas trop de nuisances sonores et permettent une circulation confortable (ex.: choix d'une texture de surface sécuritaire pour les cyclistes et les personnes en situation d'handicap).
 - o Prévoir la gestion de la circulation, notamment pour les véhicules assurant les opérations de déneigement et de cueillette des matières résiduelles.
 - o Permettre une circulation agréable et sécuritaire lors de la saison hivernale.





- Verdissement et séparation du domaine public/privé
 - o Renoncer à un deuxième corridor de confort afin de faire plus de place à la végétation.
 - o Maximiser le verdissement sur le tronçon d'intervention du boul. Gouin par l'installation de plates-bandes, de pots de plantation, de mini-jardins/potagers, etc. aux endroits prévus pour le repos et la détente. Ces derniers peuvent être positionnés aux entrées/sorties de la zone. Cette mesure répond simultanément aux craintes liées aux nuisances pouvant être provoquées par les regroupements, ainsi qu'à la végétalisation du secteur.
 - Étudier les impacts potentiellement négatifs en lien avec le verdissement, tels que la réduction de la visibilité à la sortie des entrées charretières par des arbres.
 - o Réduire l'utilisation du pavé, afin de laisser davantage de place à la végétalisation.
 - O Utiliser les mêmes types de plantes que ce qui est retrouvé au Parc-nature de l'Île-de-la-Visitation.
- Mobilier, éléments de convivialité et incitant à la promenade
 - o Rendre cohérents les matériaux utilisés du boul. Gouin et de l'Îlot De Martigny.
 - o S'inspirer des matériaux d'époque (ex. : matériaux du site des moulins du Parc-nature de l'Île-de-la-Visitation, ancienne meule, etc.) pour la conception du mobilier.
 - o Changer les lampadaires actuels qui ne répondent pas à des besoins de rappel patrimonial, d'harmonie, de sécurité et de visibilité.
 - o Mettre en place du mobilier dédié aux matières résiduelles qui répond aux enjeux animaliers du secteur (ex. présence de coyotes, etc.).
 - Assurer une harmonie entre tous les éléments du mobilier urbain (éclairage, bancs, bacs de plantation, etc.).

Patrimoine

- o Apporter une attention particulière au type de pavé utilisé. Les participants ont indiqué qu'il était important que le type pavé choisi ait comme effet de renforcer l'identité patrimoniale et de distinguer le boulevard Gouin d'un secteur commercial.
- o L'intégrer à de l'art public au sein de la rue ou au mobilier urbain pourrait être intéressante, mais cette recommandation ne fait pas l'unanimité.
- o Trouver une signalétique qui identifie le secteur comme un lieu patrimonial d'importance.

• Autre:

o S'assurer qu'il n'y ait pas d'enjeux de plomb avant de faire les rénovations des aqueducs et égouts.







Présentation de la conceptrice Luu-Thuy Nguyen des deux configurations préliminaires pour le projet de rue partagé

2.2.3 Les éléments clés partagés en plénière

- Sécurité et entrées charretières
 - o Assurer une signalisation claire pour informer les visiteurs du mode de fonctionnement de la rue partagée et cohérente avec le caractère patrimonial du secteur.
 - Réaliser des aménagements qui incitent à réduire la vitesse de circulation tout en demeurant accessible et sécuritaire pour tous les usagers de la rue (ex.: circulation d'un cycliste ou d'une personne utilisant une chaise roulante sur du pavé).
 - Minimiser les potentielles nuisances sonores associées au roulement des voitures sur du pavé.
 - o Maximiser le verdissement, mais en gardant une visibilité accrue aux différents modes de transport (entrée charretière et intersections).
- Verdissement et séparation du domaine public/privé
 - o Maximiser le verdissement de la rue par l'utilisation des espaces résiduels entre les arbres (plates-bandes, mini-potagers, fleurs, arbres, etc.).
 - Réaliser un plan de gestion des matières résiduelles (neige, feuilles, poubelles, recyclage, compost, etc.) par les services municipaux afin d'anticiper les enjeux de sécurité liés à la circulation des véhicules de gros gabarits.
- Mobilier, éléments de convivialité et incitant à la promenade
 - o Implanter du mobilier urbain donnant une place prépondérante à la végétalisation du secteur.
 - Favoriser un pavé laissant le plus de place possible à la végétation, pas trop bruyant, cohérent avec l'aspect patrimonial et sécuritaire.
 - o Mettre en place un système d'éclairage clair et sécuritaire détenant un design s'intégrant bien à l'esprit patrimonial de boul. Gouin.

Patrimoine

 Concevoir un thème visuel dédié aux infrastructures de signalisation visant à rappeler le caractère patrimonial du secteur.





3. Propositions pour les aménagements temporaires

En vue de la réalisation de la phase temporaire du projet, quelques éléments pouvant potentiellement faire l'objet d'une expérimentation sont proposés dans cette section.

- Implantation de plates-bandes, mini-potagers, etc. entre les arbres prévus pour la phase temporaire au lieu du mobilier urbain destiné à la détente.
 - o Raisons et motivations citoyennes: Les citoyens ont indiqué qu'ils ne tenaient pas particulièrement à voir l'implantation de bancs ou de chaises au sein du tronçon afin de limiter les regroupements de visiteurs. Par contre, la maximisation du verdissement de la rue semble être prioritaire et consensuelle. L'idée des citoyens est ainsi de limiter le mobilier urbain associé au repos et à la détente aux entrées de la zone de la rue partagée et d'utiliser cet espace afin de maximiser le verdissement du secteur.
- Installer des éléments de signalisation aux entrées de la zone temporaire de la rue partagée.
 - o Raisons et motivations citoyennes: L'installation d'éléments de signalisation permettrait d'expérimenter une première version de la signalisation selon les attentes des citoyens en termes de réduction de la vitesse de circulation, de compréhension du mode de fonctionnement de la rue partagée et de rappel patrimonial.
- Choisir un type de pavé à implanter pour la phase temporaire.
 - o Raisons et motivations citoyennes: L'implantation temporaire de pavé permettrait aux citoyens et à l'arrondissement de mieux comprendre les impacts anticipés par les citoyens en ce qui concerne l'accessibilité de la rue pour tous les modes de transport, les nuisances sonores et l'aspect patrimonial.
- Simuler les conditions de circulation d'une « rue blanche ».
 - Raisons et motivations citoyennes: Plusieurs citoyens se sont déclarés en faveur de cette idée. Son expérimentation lors du projet temporaire permettrait une meilleure compréhension de ses impacts.
- Implantation de nouveaux lampadaires
 - o Raisons et motivations citoyennes: Plusieurs mentions ont été faites par rapport à la qualité de l'éclairage des lampadaires actuels et à leur faible caractère patrimonial.

4. Annexe - Notes complètes issues des activités

4.1 Portes ouvertes - Îlot De Martigny

	Commentaires
Forces	 Bon regroupement de ce qui a été dit lors des discussions. On aime bien la fontaine et les végétaux. Présentement très minéral, c'est bien d'ajouter des grands arbres. Lieu de repos, de halte. Fontaine pour boire. Pas besoin d'être extravagant.





	 Fontaine pour boire, pratique pour les cyclistes. C'est bien d'aménager, c'est mieux que de l'asphalte et du gazon. Plus logique de commencer la rue partagée plus tôt. Le trafic sur Gouin doit être orienté vers Martigny plutôt que vers Henri-Bourassa. Ajouter de la verdure et prolonger la rue partagée pour englober l'îlot. Merveilleux d'avoir une vraie fontaine. Très satisfait, amélioration au niveau visuel.
	 Beau de voir les cyclistes et les marcheurs contourner la fontaine. Hâte de voir les grands arbres.
Faiblesses	 Mini-trottoir de béton sur l'îlot, intégrer la circulation piétonne au pavé de la place. Les places assises sont en béton, il serait intéressant d'explorer d'autres matériaux moins massifs. Beaucoup d'autos à sens inverse du sens unique.
Potentiels	 Intégrer le projet au Parcours Gouin. Mettre du beau pavé plutôt. Piétonniser la section nord de Gouin. Préciser 1) la dimension de la fontaine, 2) l'éclairage et 3) la gestion des eaux de pluie. Rappel d'une fontaine pour cheval, sculpture de chevaux. Fermer une des bretelles de Gouin. Possibilité d'avoir un comité de citoyens pour l'entretien de l'îlot. Ajouter une boîte à livres. Appeler l'îlot Saint-François-d'Assise plutôt que de Martigny ou Sault-au-Récollet. Assurer un bon éclairage.
Contraintes	 Saisons = déneigement. Vélos. Beaucoup d'autos stationnées sur De Martigny, les voitures arrivent vite et ne sont pas visibles depuis Gouin. Être vigilant pour l'entretien, arracher les mauvaises herbes. Faire attention aux poubelles pour les animaux: raton laveur, moufettes, etc. Mixité des différents modes de transport : personnes à mobilité réduite utilisant par exemple une chaise roulante ou une marchette, vélo électrique à faire attention. Faire attention à l'emportiérage et à la piste cyclable.





4.2 Le projet de rue partagée du boul. Gouin Est

4.2.1 Appréciation des solutions amenées par les configurations présentées par LN Paysage

	Appréciation
Sécurité et entrées charretières	 Ralentir la circulation par l'implantation d'obstacles (notamment des vélos). La configuration 1 ne permet pas de tester l'objectif d'une rue partagée, il faut continuer avec le principe de la configuration 2. Mesures pour ralentir la vitesse de circulation des véhicules (surélévation à l'entrée et à la sortie des véhicules, texture au sol, etc.). Sens inverse. Notion de porte d'entrée. Créer un double corridor d'arbres est positif pour la réduction de la vitesse de circulation. La réalisation d'un espace piétonnier large et convivial et l'aménagement de deux rangées d'arbres sont de bonnes idées (config. 2). Les dos d'âne répondent bien aux enjeux de la vitesse. Ils doivent être implantés à l'entrée et à la sortie de la rue et sur les rues transversales.
Végétation et séparation du domaine public/privé	Plantation d'arbres pour verdir, mais aussi pour rappeler l'aspect patrimonial du secteur.
Mobilier : éléments de convivialité et incitant à la promenade	 La configuration 2 permet de se distinguer d'une rue conventionnelle. Le concept de rue blanche est intéressant.
Patrimoine	 Rappel des matériaux patrimoniaux (métal, éclairage, etc.). Tester l'aménagement 2 pour se distinguer d'une rue conventionnelle.

4.2.2 Bonification des solutions par les citoyens

	Proposition de bonifications
Sécurité et entrées charretières	 Indiquer clairement que la limite de vitesse de circulation est de 20 km/h pour les cyclistes aussi. Aménagement d'obstacles (chicane, texture au sol, etc.) ou d'autres obstacles pour limiter la vitesse de circulation des vélos. Bien signaler le sens unique. Bruits associés aux déplacements (élévations trop abruptes à l'entrée et à la sortie de la rue partagée et texture trop "rugueuse"). Il faut s'assurer d'une signalisation claire pour une adaptation des comportements des usagers de la rue. Prévoir la gestion du trafic (automobile, opérations de déneigement et des matières résiduelles, usagers plus vulnérables, etc.).





- Pour l'accessibilité universelle, changement de côté du caniveau.
- Mettre des bornes aux différentes entrées pour marquer l'entrée dans une rue ayant un nouveau mode de fonctionnement. Pas d'arche comme dans le quartier chinois.
- Dans le choix des matériaux du sol, il est important de penser à la mobilité active (vélos, piétons, etc.) et réduite (marchette, etc.). La texture doit donc être adaptée pour être confortable pour tous les usagers. Le pavé près du stade de soccer de Montréal (sur Papineau) peut être pris en exemple.
- Faire attention à ce que les gens n'aient pas à enjamber les bancs de neige à la sortie de leur résidence.
- Encadrer le déplacement des voitures.
- Penser à la visibilité aux intersections.
- Avoir une présence policière soutenue lors de l'implantation des aménagements.
- Uniformiser la signalisation avec ce qu'on retrouve dans le parc de la Visitation avec l'histoire du quartier. Garder la simplicité appréciée du concept.
- La chicane créée par l'implantation d'une rangée d'arbres est un point positif.

Végétation et séparation du domaine public/privé

- Avoir des gros pots de plantation.
- Avoir un seul corridor de confort pour bonifier le verdissement.
- Il faut surveiller les enjeux de visibilité avec la plantation de nouveaux arbres (ex.: sortie en voiture d'une entrée charretière).
- Limiter l'utilisation du pavé aux endroits où son usage est essentiel pour favoriser une végétalisation de la rue partagée. Plus d'espaces verts ou partiellement verts dans le corridor de confort.
- Ajouter de la végétation et de plates-bandes, pas seulement des arbres.
- Le pavé doit permettre la végétation.
- S'assurer de la gestion du ramassage des feuilles.
- L'option (#2) permet une alternance de la plantation des arbres qui est très intéressante.
- Il faut que la végétation soit en continuité de ce qu'on retrouve au parc de la Visitation.

Mobilier, éléments de convivialité et incitant à la promenade

- Cohérence nécessaire du mobilier et des matériaux entre l'Îlot De Martigny et la rue partagée.
- On devrait s'inspirer du site des moulins de l'Île-de-la-Visitation (pierres, métal, etc.) pour le développement du mobilier.
- Avoir une borne d'entrée à la rue en métal rouillé qui rappelle la vieille meule.
- S'inspirer de Park Stanley, ne pas avoir de peinture au sol.
- Favoriser du mobilier urbain de végétalisation sur le tronçon (ex.: bacs de plantation, etc.) et de mobilier pour la détente et la pause à l'entrée et à la sortie de la rue partagée pour ne pas avoir de regroupements sur le tronçon.
- Ne pas garder les lampadaires actuels, ils ne répondent pas à des besoins de rappel patrimonial, d'harmonie, de sécurité et de visibilité. La gestion des





	 déchets devrait être réfléchie à nouveau, ne pas oublier de prendre en considération les animaux du secteur. Il faut s'assurer que l'éclairage soit efficace et cohérent. L'éclairage va jouer pour beaucoup, c'est très important pour l'harmonie. Il doit être orienté vers la rue et non vers les résidences. S'assurer de l'harmonie avec l'éclairage artificiel et naturel. Pourrait être intéressant d'inclure de l'art dans le mobilier choisi. La simplicité doit ressortir du concept d'aménagement final. C'est important d'avoir des aires de repos destinées à un maximum de 2-3 personnes. La rue blanche est intéressante, pourvu que la rue et les trottoirs soient déneigés.
Patrimoine	 Ne veut pas du pavé trop fortement texturé pour limiter le son du passage des véhicules roulants. Celui de la rue Laurier est un exemple qui pourrait être réutilisé. Intégrer le 6m de dégagement nécessaire à la zone de plantation. Si on décide d'aller avec du pavé avec des joints ouverts pour laisser pousser la végétation, il faut s'assurer qu'il n'y ait pas de mauvaises herbes. Revoir l'éclairage pour respecter le patrimoine du secteur. Le design des lampadaires actuels ne respecte pas l'esprit des lieux. Le pavé uni n'est pas très patrimonial, il ne faut pas que ça ait un aspect commercial. Intégration d'une œuvre d'art publique, mais ça ne faisait pas consensus dans le groupe. Utiliser une signalétique qui nomme le fait qu'on se trouve dans un quartier historique.
Autre	S'assurer qu'il n'y ait pas d'enjeux de plomb avant de faire les rénovations des aqueducs et égouts.

4.2.3 Éléments-clés retenus pour la plénière

	Proposition de bonifications
Table 1.1	 Préférence pour la configuration #2. Rappel de l'historique du secteur dans les matériaux qui sont choisis (ex.: borne et matériaux du secteur du Moulin). Ralentir la vitesse de circulation des autos et des vélos par des aménagements physiques. Il faut que les vélos comprennent que ce n'est pas un lieu d'entraînement. Mettre de l'avant la configuration #2, retirer l'idée potentielle d'un aménagement contenant deux trottoirs.





Table 1.2	 Préférence pour la configuration #2. Préférence notamment à cause de l'offre en végétation planifiée. Cependant, il faut aménager afin de ne pas obstruer la vue des automobilistes qui tentent de sortir par les entrées charretières. Réduire le nombre d'éléments du mobilier urbain amenant aux pauses sur le tronçon pour les concentrer aux entrées/sorties de la rue partagée. À l'endroit qui est actuellement prévu pour le mobilier urbain, il faut végétaliser (platesbandes, petits jardins communautaires, potagers, fleurs, etc.). Impacts du choix du pavé et des surélévations aux entrées/sorties pour des enjeux de bruits et de végétalisation.
Table 1.3	 Préférence pour la configuration #2. Il y a une réflexion à avoir sur le type de pavé qui sera utilisé. Il faut que ça fasse l'affaire de tous les usagers (cyclistes, patins à roues alignées, marchette, etc.) sans être trop uni et potentiellement glissant. Pour contrer les îlots de chaleur, bonifier les configurations par l'ajout de plantes et de plates-bandes. Pas seulement des arbres. S'assurer d'une harmonie de couleurs et de l'intégration de verdissement dans les aménagements. Il faut intégrer la planification en étudiant les impacts de l'éclairage.
Table 1.4	 Préférence pour la configuration #2. Surélévation aux entrées/sorties pour assurer la sécurité. Simplicité des aménagements. La signalisation doit être simple et s'harmoniser avec le reste du décor.